

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 3163 /FIN.

Astrida, le 17 Novembre 1950.-

Objets:

Recouvrement I.R. d'Adesky.-



Monsieur le Chef de Service,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre n° 3715/Fin.IV du 26/X/50 et de porter à votre connaissance, que Monsieur d'Adesky, convoqué à mon bureau, pour obtenir payment de la somme de 964,- frs lui réclamée, par votre précitée, m'a demandé, de surseoir, à la saisie exécution, jusqu'au 15 Décembre prochain; ne pouvant de mon propre chef, prendre cette initiative, je ne puis que vous faire part de sa requête et vous faire remarquer, que Monsieur d'Adesky, se trouve actuellement, dans une situation financière assez délicate, et que vu le faible montant lui réclamé le sursit demandé pourrait lui être accordé. Par la même occasion le commandement, pour obtenir payment de la somme de 338,- frs représentant l'impôt sur le revenu pour l'Exercice 49 Art. 405 - augmenté des intérêts de retard et du coût du Commandement lui a été signifié, à qui l'intéressé a objecté, qu'en 1949 - il n'avait en aucun revenu.

L'Administrateur Chef du Territoire,
I. REISDORFF,

Monsieur le Chef du Service des Finances

à

U S U M B U R A .